

ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION CHEMIN DE LORIQUELLE DURANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PAVILLON

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-président de la Région Grand Est,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

- CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE

Article 1 : Du lundi 17 mai au mardi 18 mai 2021, de 8 heures à 13 heures, afin de réaliser des travaux de construction d'un pavillon, la circulation sera interdite chemin de Loriquelette, au niveau du n°13.

Article 2 : Les panneaux de signalisation temporaire et les déviations seront mis en place et maintenus par l'entreprise. Le chantier sera protégé par l'entreprise.

Article 3 : Toutes mesures de police nécessaires pourront être prises sur place par les services de Police.

Article 4 : La Directrice Générale Adjointe des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 6 mai 2021

Le Maire,



David VALENCE